

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique****Soixante-quinzième session**

Bangkok, 27-31 mai 2019

Ordre du jour provisoire annoté

On trouvera dans le présent document l'ordre du jour provisoire de la soixante-quinzième session de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) (section I) et les annotations y relatives (section II).

I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session :
 - a) Allocutions d'ouverture ;
 - b) Élection du Bureau ;
 - c) Adoption de l'ordre du jour.
2. « Donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité » : débat général sur le thème de la session.
3. Organe spécial pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les pays insulaires en développement du Pacifique.
4. Examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique :
 - a) Forum Asie-Pacifique pour le développement durable ;
 - b) Développement social ;
 - c) Environnement et développement ;
 - d) Réduction des risques de catastrophe ;
 - e) Énergie ;
 - f) Transport ;
 - g) Politiques macroéconomiques, réduction de la pauvreté et financement du développement ;
 - h) Commerce et investissement ;
 - i) Technologies de l'information et de la communication, science, technologie et innovation ;
 - j) Statistiques.
5. Perspectives sous-régionales sur le thème de la session : « Donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité ».

6. Questions relatives à la gestion :
 - a) Projet de plan-programme pour 2020 ;
 - b) Modifications apportées au programme pour l'exercice biennal 2018-2019 ;
 - c) Aperçu des partenariats, des contributions extrabudgétaires et du développement des capacités ;
 - d) Rapport sur l'évaluation du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie.
7. Examen à mi-parcours de l'appareil de conférence de la Commission.
8. Activités du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission.
9. Date, lieu et thème de la soixante-seizième session de la Commission (2020).
10. Questions diverses.
11. Adoption du rapport de la Commission.

II. Annotations

1. Ouverture de la session

a) Allocutions d'ouverture

Le programme détaillé de l'ouverture de la session sera annoncé dès qu'il aura été finalisé.

b) Élection du Bureau

Conformément à l'article 13 de son Règlement intérieur, chaque année, à sa première séance, la Commission élit parmi les représentant(e)s de ses membres, un(e) président(e) et deux vice-président(e)s (appelé(e)s premier (première) Vice-Président(e) et deuxième Vice-Président(e)) qui demeurent en fonctions jusqu'à l'élection de leurs successeur(e)s. Ils (elles) sont rééligibles. Si la plénière le décide, cette règle peut être appliquée différemment, de sorte que la Commission puisse élire plus de deux vice-président(e)s, comme cela a été le cas lors de sessions précédentes. Dans ce cas, le Bureau sera composé d'un(e) président(e) et de plusieurs vice-président(e)s.

Le débat des hauts responsables se tient en séance plénière puis constitue un groupe de travail des projets de résolution. Les participants au débat ministériel élisent le (la) président(e) et les vice-président(e)s de la Commission. Les président(e)s et vice-président(e)s du débat des hauts responsables et du Groupe de travail des projets de résolution sont élu(e)s en même temps.

c) Adoption de l'ordre du jour

Documentation

Ordre du jour provisoire (ESCAP/75/L.1)

Ordre du jour provisoire annoté (ESCAP/75/L.2/Rev.1)

2. **« Donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité » : débat général sur le thème de la session**

Documentation

Réduire les inégalités : inclusion et autonomisation en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/75/1)

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est un appel à ne laisser personne de côté, qui place les principes d'égalité, d'inclusion et d'autonomisation au centre de l'élaboration des politiques nationales. Pour parvenir à une inclusion effective et véritable, il faut donner aux groupes marginalisés les moyens d'agir et les outils nécessaires pour tirer parti des possibilités qui s'offrent à eux d'améliorer leurs conditions de vie.

Pour 2019, le Forum politique de haut niveau pour le développement durable a choisi le thème de l'autonomisation comme fil conducteur de l'examen des progrès accomplis dans la réalisation de plusieurs objectifs de développement durable, notamment l'objectif 10 relatif aux inégalités. Le document aborde la question de savoir si, au cours des dix dernières années, les écarts en matière d'enseignement secondaire, d'emploi à temps plein et de revenus entre les groupes défavorisés et les groupes de référence ont été réduits dans les 27 pays pour lesquels on dispose de données comparables. Il sera versé aux débats.

La Commission est invitée à prendre note du document et à approuver la recommandation qui y figure.

3. **Organe spécial pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les pays insulaires en développement du Pacifique**

Documentation

Résumé analytique du rapport de 2019 sur le développement des pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers : la transformation structurelle en tant que moyen de réduire la pauvreté (ESCAP/75/2)

Note verbale datée du 11 mars 2019, adressée au secrétariat de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique par le Ministère des affaires étrangères de la Mongolie (ESCAP/75/33)

Résumé analytique du rapport de 2019 sur le développement des pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers : la transformation structurelle en tant que moyen de réduire la pauvreté (ESCAP/75/2)

Dans le rapport de 2019 sur le développement des pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers, la CESAP examine le lien entre la réduction de la pauvreté et la transformation structurelle. Au cours des dernières années, la pauvreté a reculé dans les pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers : ceux-ci ont réussi à réduire le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté de 100 millions entre 1999 et 2015. Pourtant, la pauvreté de revenu persiste, en particulier dans les pays les moins avancés et dans certains petits États insulaires en développement. La transformation structurelle joue un rôle important dans la réduction de la pauvreté, car elle peut améliorer la productivité, favoriser l'accroissement de la production, faciliter la création d'emplois et augmenter les revenus des travailleurs. Si la transformation structurelle prend des formes différentes selon les pays de l'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers, on note cependant une augmentation significative

de la part des services dans la production totale. Dans de nombreux pays, ce sont principalement les services informels à faible productivité qui se sont développés. Or, ces pays n'ont pas exploité le dynamisme du secteur manufacturier. Le rapport comprend des recommandations de mesures visant à augmenter les effets de la transformation structurelle sur la réduction de la pauvreté.

La Commission est invitée à examiner les aspects relatifs à la mise en œuvre des mesures proposées et à donner au secrétariat des orientations sur la poursuite de l'examen de la question, en tenant compte de la situation et de l'expérience de chaque pays ayant des besoins particuliers.

Note verbale datée du 11 mars 2019, adressée au secrétariat de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique par le Ministère des affaires étrangères de la Mongolie (ESCAP/75/33)

Ce document comprend un résumé de l'évaluation des progrès accomplis pour chaque domaine prioritaire du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 et des recommandations qui ont été faites lors de l'Examen régional eurasiatique à mi-parcours dudit Programme d'action, organisé par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et la Commission économique pour l'Europe, tenu à Bangkok en février 2019.

La Commission est invitée à donner des orientations au secrétariat en ce qui concerne l'aide aux pays en développement sans littoral d'Asie, en coopération avec leurs partenaires de développement et d'autres entités internationales, afin d'accélérer davantage la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne et de renforcer leur capacité de prendre des mesures appropriées qui répondent de manière plus cohérente à leurs besoins et problèmes particuliers de développement.

La Commission est également invitée à approuver les textes issus de l'Examen régional eurasiatique à mi-parcours qui seront la contribution de la région Asie-Pacifique à l'examen approfondi de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'Action de Vienne, qui se tiendra en novembre 2019.

4. Examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique

Les documents dont la liste figure ci-dessous couvrent les activités menées au titre des sous-programmes et les sections pertinentes seront examinées sous chacun des alinéas correspondants selon qu'il conviendra.

Documentation

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (ESCAP/75/3)

Compte rendu des réunions tenues par les organes subsidiaires de la Commission au cours de la période 2018-2019 (ESCAP/75/4)

Déclaration intitulée « Étayer les politiques à l'aide de données afin de ne laisser personne de côté » (ESCAP/75/4/Add.1)

Annual reports of international and intergovernmental organizations provided to the Commission (ESCAP/75/INF/1) (en anglais seulement)

Au titre de ce point de l'ordre du jour, seront examinés : 1) les activités menées en relation avec les neuf sous-programmes, notamment celles menées par les institutions régionales, dans le cadre des programmes de développement adoptés récemment à l'échelle mondiale, comme le Programme 2030 et les objectifs de développement durable ; 2) les rapports des organes subsidiaires de la Commission dont les réunions se sont tenues après la soixante-quatorzième session de la Commission ; 3) les rapports des autres organes intergouvernementaux et 4) les progrès réalisés dans l'exécution des mandats de la Commission.

Les rubriques à examiner ont été regroupées selon les grandes lignes de la Feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique¹ (par domaine thématique) en commençant par les textes issus du sixième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, et les moyens de leur mise en œuvre.

Le document paru sous la cote ESCAP/75/4 présente un récapitulatif de toutes les réunions des organes subsidiaires de la Commission tenues depuis la soixante-quatorzième session et des questions appelant un examen ou des mesures de la part de la Commission. Le résumé porte sur la deuxième session du Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation ; les cinquièmes sessions du Comité de l'environnement et du développement, du Comité des transports et du Comité du développement social, et les sixièmes sessions du Comité de statistique et du Comité du commerce et de l'investissement.

Le document paru sous la cote ESCAP/75/INF/1 comprend un résumé des rapports annuels que les organisations internationales et intergouvernementales ont fourni à la Commission, notamment les rapports du Comité de coordination des programmes de sciences de la terre en Asie de l'Est et du Sud-Est, de la Commission du Mékong, du Groupe d'experts des cyclones tropicaux et du Comité CESAP/OMM des typhons.

Les résultats escomptés au titre de ce point de l'ordre du jour sont les suivants : 1) le recensement des questions de développement émergentes, notamment celles découlant du Programme 2030, qui appellent une concertation ; 2) le recensement des progrès accomplis dans l'exécution des mandats de la Commission et des lacunes nécessitant une attention particulière ; 3) la suite à donner aux grandes conférences mondiales ; 4) la définition du point de vue de la région Asie-Pacifique sur les questions qui seront examinées lors de grandes réunions mondiales en 2019 ; 5) l'adoption des rapports des organes subsidiaires qui se sont réunis depuis la soixante-quatorzième session de la Commission et 6) le recensement des principales questions à traiter lors des réunions d'organes subsidiaires prévues en 2019.

En outre, la Commission est invitée à donner des directives au secrétariat concernant la manière dont les activités se rapportant aux sous-programmes, y compris celles des institutions régionales, peuvent contribuer davantage à la mise en œuvre, par les États membres, du Programme 2030 en mettant en évidence, par exemple, les priorités et les lacunes et toute assistance technique nécessaire au niveau sous-régional ou régional.

¹ E/ESCAP/73/31, annexe II.

a) Forum Asie-Pacifique pour le développement durable

Documentation

Rapport du sixième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable (ESCAP/75/5)

Le sixième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable s'est tenu du 27 au 29 mars 2019 dans le cadre des activités préparatoires à la réunion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisée sous les auspices du Conseil économique et social en juillet 2019. Lors du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, les participants sont convenus que l'autonomisation et l'inclusion étaient des démarches nécessaires pour réduire les inégalités dans la région. Ils ont passé en revue les objectifs de développement durable n^{os} 4, 8, 10, 13, 16 et 17 et examiné des recommandations de politique générale propres à accélérer les progrès pour chaque objectif. Ils ont également examiné les processus et mécanismes de suivi et d'examen existants au niveau régional et leur contribution aux processus de suivi et d'examen mondiaux.

La Commission est invitée à examiner les questions portées à son attention, telles qu'elles figurent dans le rapport du Forum, et à donner ses directives au secrétariat.

b) Développement social

Documentation

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (ESCAP/75/3, résolution 71/13)

Compte rendu des réunions tenues par les organes subsidiaires de la Commission au cours de la période 2018-2019 (ESCAP/75/4, rapport du Comité du développement social sur les travaux de sa cinquième session)

Rapport sur l'Examen à mi-parcours de la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la population et le développement (ESCAP/75/6)

Rapport sur les travaux de la cinquième session du Groupe de travail sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022) (ESCAP/75/7)

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (ESCAP/75/3, résolution 71/13)

Ce document fait le point des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution 71/13 sur l'application de la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

La Commission est invitée à examiner les progrès accomplis et à donner au secrétariat de nouvelles directives pour l'application effective de la résolution.

Compte rendu des réunions tenues par les organes subsidiaires de la Commission au cours de la période 2018-2019 (ESCAP/75/4, rapport du Comité du développement social sur les travaux de sa cinquième session)

Le Comité du développement social a tenu sa cinquième session à Bangkok du 28 au 30 novembre 2018. Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme 2030, il a examiné les stratégies visant à ne laisser personne de côté – en particulier les femmes et les filles, les personnes âgées, les personnes handicapées et les migrants – et les stratégies de renforcement de la protection sociale. Le Comité a prié le secrétariat de renforcer l'appui qu'il apporte déjà aux États membres en réalisant des analyses, en mettant en commun les connaissances et en fournissant une assistance technique concernant la dimension sociale du Programme 2030 et de la Feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique, et plus particulièrement dans les domaines de la protection sociale, de l'autonomisation des femmes, de la dynamique des populations et de la prise en compte des personnes handicapées. Il a recommandé de renforcer la coopération régionale en matière de protection sociale et encouragé le secrétariat, en coordination avec les organismes des Nations Unies concernés, à étudier et établir un mécanisme de coopération régionale destiné à aider les États membres à cet égard.

La Commission est invitée à examiner les questions appelant des décisions de sa part ou portées à son attention, telles qu'elles figurent dans le rapport du Comité, et à donner de nouvelles directives au secrétariat.

Rapport sur l'Examen à mi-parcours de la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la population et le développement (ESCAP/75/6)

L'Examen à mi-parcours de la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la population et le développement s'est tenu à Bangkok du 26 au 28 novembre 2018. La réunion faisait suite à la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la population et le développement de 2013, dans laquelle les États membres avaient prié la CESAP et le Fonds des Nations Unies pour la population d'organiser en 2018 une réunion intergouvernementale régionale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, les principales mesures pour la poursuite de l'application du Programme d'action et la suite donnée aux recommandations faites dans la Déclaration ministérielle.

Les participants à la réunion sur l'Examen à mi-parcours ont examiné les progrès accomplis dans l'application de la Déclaration ministérielle et les défis qui restaient à relever. La réunion a décidé qu'elle présenterait à la Commission, à sa soixante-quinzième session, un rapport, y compris le résumé du Président (qui n'est pas un document négocié) y figurant (ESCAP/75/6), ainsi que le rapport général régional² et le rapport de synthèse³. Le rapport décrit l'organisation de la réunion et comprend des recommandations ainsi que la décision qui a été adoptée. Le résumé du Président donne un aperçu des débats qui se sont tenus sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle dans les domaines prioritaires suivants : 1) élimination de la pauvreté et emploi ; 2) santé ; 3) santé, services et droits en matière de sexualité et de procréation ; 4) éducation ; 5) égalité des genres et autonomisation des femmes ; 6) adolescents et jeunes ; 7) vieillissement ; 8) migration internationale ; 9) urbanisation et migration interne ; 10) population et développement durable et 11) données et statistiques.

² ESCAP/APPC/2018/1.

³ ESCAP/APPC/2018/CRP.1.

Le rapport général régional donne un aperçu des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle dans le contexte du Programme 2030. Le rapport de synthèse reprend les conclusions des examens nationaux établis par les États membres aux fins de l'Examen à mi-parcours.

La Commission est invitée à approuver le rapport de la réunion et à prendre note du résumé du Président.

Rapport sur les travaux de la cinquième session du Groupe de travail sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022) (ESCAP/75/7)

Le Groupe de travail sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022) a tenu sa cinquième session à Bangkok les 21 et 22 février 2019. Il a passé en revue les progrès récents accomplis en ce qui concerne la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022), l'accent étant mis sur la réalisation de plusieurs objectifs de la Stratégie d'Incheon visant à faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique, notamment l'objectif 8 sur les données, l'objectif 3 sur l'accessibilité et l'objectif 4 sur la protection sociale. Le Groupe de travail a également examiné son plan de travail pour 2019-2022 et revu son règlement intérieur pour le deuxième mandat (2018-2022).

La Commission est invitée à prendre note des décisions et des recommandations formulées par le Groupe de travail et à donner des orientations supplémentaires sur les questions figurant dans le rapport.

c) Environnement et développement

Documentation

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (ESCAP/75/3, résolutions 73/5 et 73/9)

Compte rendu des réunions tenues par les organes subsidiaires de la Commission au cours de la période 2018-2019 (ESCAP/75/4, rapport du Comité de l'environnement et du développement sur les travaux de sa cinquième session)

Rapport du Conseil d'administration du Centre pour la mécanisation agricole durable sur les travaux de sa quatorzième session (ESCAP/75/8)

Mesures visant à lutter contre les changements climatiques et leurs effets : comment l'autonomisation mène à des résultats durables (ESCAP/75/9)

Annual reports of international and intergovernmental organizations provided to the Commission (ESCAP/75/INF/1, rapports du Comité de coordination des programmes de sciences de la terre en Asie de l'Est et du Sud-Est et de la Commission du Mékong) (en anglais seulement)

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (ESCAP/75/3, résolutions 73/5 et 73/9)

Le document fait le point des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions suivantes :

- 1) 73/5 sur le renforcement du soutien de la région Asie-Pacifique à la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 ;

2) 73/9 sur la Feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique.

La Commission est invitée à examiner les progrès accomplis et à donner au secrétariat de nouvelles directives pour l'application effective des résolutions.

Compte rendu des réunions tenues par les organes subsidiaires de la Commission au cours de la période 2018-2019 (ESCAP/75/4, rapport du Comité de l'environnement et du développement sur les travaux de sa cinquième session)

Le Comité de l'environnement et du développement a tenu sa cinquième session à Bangkok du 21 au 23 novembre 2018.

La Commission est invitée à examiner les questions appelant des décisions de sa part ou portées à son attention, telles qu'elles figurent dans le rapport du Comité, et à donner de nouvelles directives au secrétariat.

Rapport du Conseil d'administration du Centre pour la mécanisation agricole durable sur les travaux de sa quatorzième session (ESCAP/75/8)

La Commission est invitée à examiner le rapport du Conseil d'administration du Centre pour la mécanisation agricole durable et à donner au secrétariat des orientations quant aux activités futures du Centre.

Mesures visant à lutter contre les changements climatiques et leurs effets : comment l'autonomisation mène à des résultats durables (ESCAP/75/9)

Ce document comprend des informations sur le rôle que joue l'autonomisation s'agissant de faire face aux changements climatiques et de parvenir au développement durable. Il fait le point des solutions d'intégration de la lutte contre les changements climatiques et de l'action en faveur du développement durable par la participation et l'autonomisation. Dans le Programme 2030 et l'Accord de Paris, la participation et l'autonomisation sont reconnues comme des éléments essentiels de la lutte contre les effets des changements climatiques et sont intégrées aux cadres d'action. Toutefois, les contributions déterminées au niveau national en faveur de mesures visant à favoriser la sensibilisation et la participation du public, l'éducation et l'autonomisation demeurent faibles. Le processus d'examen quinquennal des contributions déterminées au niveau national et des examens nationaux volontaires est l'occasion de renforcer l'autonomisation et l'inclusion et de favoriser une meilleure harmonisation entre les contributions déterminées au niveau national et le Programme 2030. Des démarches intégrées peuvent être employées pour recenser et suivre les mesures d'autonomisation et d'inclusion et les promouvoir : c'est le cas des démarches intégrant l'évaluation du respect des droits de l'homme, la justice climatique et l'évaluation de l'aptitude à la transformation. Si les contributions déterminées au niveau national vont davantage en faveur d'activités qui, dans le cadre des objectifs de développement durable, remettent en cause les inégalités et les combattent de manière proactive et favorisent l'autonomisation et l'inclusion dans une démarche englobant l'ensemble de la société, la lutte contre les effets des changements climatiques sera plus cohérente et efficace de façon à ne laisser personne de côté.

La Commission est invitée à examiner les conclusions et les recommandations et à donner de nouvelles orientations au secrétariat.

Annual reports of international and intergovernmental organizations provided to the Commission (ESCAP/75/INF/1, rapports du Comité de coordination des programmes de sciences de la terre en Asie de l'Est et du Sud-Est et de la Commission du Mékong) (en anglais seulement)

La Commission est invitée à prendre note des rapports du Comité de coordination des programmes de sciences de la terre en Asie de l'Est et du Sud-Est et de la Commission du Mékong.

d) Réduction des risques de catastrophe

Documentation

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (ESCAP/75/3, résolution 73/7)

Rapport de la Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique sur les travaux de sa troisième session (ESCAP/75/10)

Déclaration ministérielle sur les applications des techniques spatiales au service du développement durable en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/75/10/Add.1)

Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des techniques spatiales au service du développement durable (2018-2030) (ESCAP/75/10/Add.2)

Rapport du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes sur les travaux de sa troisième session (ESCAP/75/11)

Améliorer la résilience aux catastrophes grâce aux innovations numériques et géospatiales (ESCAP/75/12)

Note verbale datée du 23 avril 2019, adressée au secrétariat de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique par l'Ambassade de la Mongolie (ESCAP/75/34)

Annual reports of international and intergovernmental organizations provided to the Commission (ESCAP/75/INF/1, rapports du Comité CESAP/OMM des typhons et du Groupe des cyclones tropicaux) (en anglais seulement)

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (ESCAP/75/3, résolution 73/7)

Le document fait le point des progrès accomplis en ce qui concerne l'application de la résolution 73/7 de la Commission sur le renforcement de la coopération régionale en faveur de la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) en Asie et dans le Pacifique.

La Commission est invitée à examiner les progrès accomplis et à donner au secrétariat de nouvelles directives pour l'application effective de la résolution.

Rapport de la Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique sur les travaux de sa troisième session (ESCAP/75/10)

Déclaration ministérielle sur les applications des techniques spatiales au service du développement durable en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/75/10/Add.1)

Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des techniques spatiales au service du développement durable (2018-2030) (ESCAP/75/10/Add.2)

La troisième Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique, organisée conjointement par la CESAP et le Gouvernement thaïlandais, s'est tenue à Bangkok le 10 octobre 2018.

La Conférence a donné des orientations sur les mesures concrètes à prendre dans les domaines thématiques prioritaires inscrits dans la Feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique. La Conférence a débouché sur l'adoption de la Déclaration ministérielle sur les applications des techniques spatiales au service du développement durable en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/75/10/Add.1) et du Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des techniques spatiales au service du développement durable (2018-2030) (ESCAP/75/10/Add.2). Coordonné à l'échelle régionale, le Plan d'action a pour objet d'exploiter les applications spatiales et les innovations numériques pour aider les pays de l'Asie et du Pacifique, en particulier ceux qui ont des besoins particuliers, à atteindre les objectifs de développement durable. Dans la Déclaration ministérielle, les ministres se sont engagés à travailler collectivement et assidûment à la mise en œuvre du Plan.

La Commission est invitée à examiner le rapport de la Conférence ministérielle, à approuver la Déclaration ministérielle et le Plan d'action, et à donner des orientations pour sa mise en œuvre.

Rapport du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes sur les travaux de sa troisième session (ESCAP/75/11)

La Commission est invitée à examiner le rapport du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes et à donner au secrétariat des orientations quant aux activités futures du Centre.

Améliorer la résilience aux catastrophes grâce aux innovations numériques et géospatiales (ESCAP/75/12)

Dans les pays de l'Asie et du Pacifique les moins à même de se préparer aux catastrophes, le décalage entre les risques de catastrophe et la résilience augmente. Par ailleurs, pour ce même groupe de pays, la fracture numérique se creuse davantage. La convergence de ces deux facteurs pose un problème crucial car les innovations scientifiques et les technologies numériques naissantes liées à l'imagerie satellitaire et à l'analyse des données géospatiales et des mégadonnées, qui sont particulièrement efficaces pour ce qui est de rendre opérationnels les mécanismes d'alerte en cas de catastrophe, reposent sur l'existence d'infrastructures haut débit solides, fiables, résilientes et abordables. Le développement de réseaux à large bande est ainsi devenu une priorité urgente.

Pour faire en sorte que ces innovations technologiques aient davantage de retombées, la CESAP offre une plateforme régionale qui encourage l'utilisation des applications spatiales et de l'information géospatiale pour réduire les risques de catastrophe et renforcer la résilience dans toute la région. En outre, l'objectif du secrétariat, avec l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information, est d'améliorer l'accès à la connexion à haut débit à un coût raisonnable et d'améliorer la cyber-résilience aux catastrophes naturelles.

Ce document donne un aperçu des principaux enjeux en matière de politiques ainsi que des possibilités offertes par les innovations scientifiques, géospatiales et numériques. Il fournit aussi des informations sur les initiatives de coopération régionale de la Commission, soulignant notamment les progrès réalisés dans le cadre du Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des techniques spatiales au service du développement durable (2018-2030), de l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information et du Réseau Asie-Pacifique pour la résilience aux catastrophes.

La Commission est invitée à prendre note du rapport et à donner de nouvelles directives au secrétariat.

Note verbale datée du 23 avril 2019, adressée au secrétariat de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique par l'Ambassade de la Mongolie (ESCAP/75/34)

La Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe, qui portait sur le thème « Prévenir les risques de catastrophe : protéger le développement durable », s'est tenue à Oulan-Bator du 3 au 6 juillet 2018. L'annexe à la note verbale présente un aperçu des principaux résultats de la Conférence ministérielle et comprend la Déclaration d'Oulan-Bator et le Plan d'action pour 2018-2020 au titre du Plan régional pour l'Asie en vue de la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), tels qu'ils y ont été adoptés.

La Commission est invitée à examiner les recommandations figurant dans les documents annexés à la note verbale et à donner des orientations sur la manière de renforcer la coopération régionale en matière de réduction des risques de catastrophe en Asie et dans le Pacifique.

Annual reports of international and intergovernmental organizations provided to the Commission (ESCAP/75/INF/1, rapports du Comité CESAP/OMM des typhons et du Groupe des cyclones tropicaux) (en anglais seulement)

La Commission est invitée à prendre note des rapports du Comité CESAP/OMM des typhons et du Groupe d'experts des cyclones tropicaux.

e) Énergie

Documentation

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (ESCAP/75/3, résolution 73/8)

Accès universel à l'énergie en Asie et dans le Pacifique : stratégies fondées sur des données factuelles pour parvenir à l'autonomisation, à l'inclusion et à l'égalité dans le cadre de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 7 (ESCAP/75/13)

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (ESCAP/75/3, résolution 73/8)

Le document fait le point des progrès accomplis en ce qui concerne l'application de la résolution 73/8 de la Commission sur le renforcement de la coopération régionale en faveur du développement énergétique durable en Asie et dans le Pacifique.

La Commission est invitée à examiner les progrès accomplis et à donner au secrétariat de nouvelles directives pour l'application effective de la résolution.

Accès universel à l'énergie en Asie et dans le Pacifique : stratégies fondées sur des données factuelles pour parvenir à l'autonomisation, à l'inclusion et à l'égalité dans le cadre de la réalisation de l'objectif de développement durable n°7 (ESCAP/75/13)

Ce document examine comment l'accès à des services énergétiques modernes, rendu possible par des mesures d'autonomisation et d'inclusion, en particulier en faveur des groupes qui risquent le plus d'être laissés de côté, peut contribuer à réduire les inégalités en Asie et dans le Pacifique. La CESAP a examiné les tendances, les évaluations et les études de cas concernant l'accès à l'électricité et à la cuisson propre afin de recenser des stratégies visant l'accès universel à l'énergie qui favorisent le développement économique et social tout en combattant les inégalités croissantes. Ce document aidera les États membres à réfléchir aux principales politiques et programmes à même de fournir un accès universel à l'énergie et de débloquer les avantages correspondants.

La Commission est invitée à examiner le rapport et à fournir des orientations pour les activités futures du secrétariat.

f) Transport

Documentation

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (ESCAP/75/3, résolutions 70/7 et 73/4)

Compte rendu des réunions tenues par les organes subsidiaires de la Commission au cours de la période 2018-2019 (ESCAP/75/4, rapport du Comité des transports sur les travaux de sa cinquième session)

Le transport durable en tant que facteur d'amélioration de l'autonomie, de l'inclusion et de l'égalité en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/75/14)

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (ESCAP/75/3, résolutions 70/7 et 73/4)

Le document fait le point des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions suivantes :

1) 70/7 sur la mise en œuvre de la Déclaration de Suva sur l'amélioration des transports maritimes et des services connexes dans le Pacifique ;

2) 73/4 sur la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur la connectivité de transport durable en Asie et dans le Pacifique.

La Commission est invitée à examiner les progrès accomplis et à donner au secrétariat de nouvelles directives pour l'application effective des résolutions.

Compte rendu des réunions tenues par les organes subsidiaires de la Commission au cours de la période 2018-2019 (ESCAP/75/4, rapport du Comité des transports sur les travaux de sa cinquième session)

Le Comité des transports a tenu sa cinquième session à Bangkok du 19 au 21 novembre 2018. Le Comité a examiné les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la phase I (2017-2021) du Programme d'action régional pour la connectivité de transport durable en Asie et dans le Pacifique, dans le cadre d'efforts visant à promouvoir une plus grande cohérence régionale dans l'examen de questions telles que les couloirs internationaux de transport intermodal, la logistique moderne, la connectivité Europe-Asie, les transports en zone rurale, les systèmes de transport urbain durable et la sécurité routière. Il a également examiné les principaux défis que la région Asie-Pacifique doit relever s'agissant du développement des transports à la lumière du Programme 2030 et a souligné l'importante contribution que la connectivité de transport durable peut apporter à la réalisation du Programme 2030.

La Commission est invitée à examiner les questions appelant des décisions de sa part ou portées à son attention, telles qu'elles figurent dans le rapport du Comité, et à donner de nouvelles directives au secrétariat.

Le transport durable en tant que facteur d'amélioration de l'autonomie, de l'inclusion et de l'égalité en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/75/14)

Le document présente une vue d'ensemble des considérations d'ordre politique traditionnelles et nouvelles liées à la connectivité des transports comme vecteur de développement économique, secteur clef de la performance environnementale et moteur du développement social sur la base de laquelle on a examiné comment les interventions de la CESAP et le dialogue politique pouvaient renforcer les liens entre la connectivité des transports et les objectifs consistant à améliorer l'autonomisation, l'intégration et l'égalité en Asie et dans le Pacifique.

La Commission est invitée à examiner le document et à donner de nouvelles directives au secrétariat en ce qui concerne la mise en œuvre de réformes sur le transport durable à l'appui du développement social dans la région.

g) Politiques macroéconomiques, réduction de la pauvreté et financement du développement

Documentation

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (ESCAP/75/3, résolution 73/2)

Penser plus loin que la croissance économique pour autonomiser les populations, protéger la planète et atteindre les objectifs de développement durable (ESCAP/75/15)

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (ESCAP/75/3, résolution 73/2)

Le document fait le point des progrès accomplis en ce qui concerne l'application de la résolution 73/2 sur le renforcement du mécanisme régional pour la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024.

La Commission est invitée à examiner les progrès accomplis et à donner au secrétariat de nouvelles directives pour l'application effective de la résolution.

Penser plus loin que la croissance économique pour autonomiser les populations, protéger la planète et atteindre les objectifs de développement durable (ESCAP/75/15)

La plupart des pays de la région Asie-Pacifique ont fait de grands progrès s'agissant de réduire l'extrême pauvreté et cela, grâce à une forte croissance économique et au dynamisme du secteur du commerce et de l'investissement. Cependant, la croissance économique rapide s'est faite au prix d'inégalités croissantes et d'une nette dégradation de l'environnement. Il est inquiétant de constater que les tendances actuelles indiquent que la région n'atteindra probablement pas la plupart des objectifs de développement durable d'ici à 2030 si elle continue de faire comme si de rien n'était. Dans le même temps, comme le reste du monde, la région Asie-Pacifique fait face à des difficultés du fait de la dynamique de la mondialisation, des progrès rapides de la technologie et des changements climatiques. La région a d'urgence besoin de changer d'état d'esprit et d'orientation générale. Pour cela, il faut voir plus loin que la croissance économique et rechercher le bien-être humain à l'échelle globale. Compte tenu de la stabilité générale des résultats économiques et de la marge de manœuvre budgétaire disponible dans la région, le moment est venu d'agir et de prendre des mesures décisives pour accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable. Le document met en lumière les principaux domaines d'investissement pour la réalisation des objectifs et le coût estimatif de ces investissements, et examine les politiques qui peuvent contribuer à accélérer les progrès vers la réalisation du Programme 2030.

La Commission est invitée à examiner le cadre d'investissements pour la réalisation des objectifs de développement durable, à évaluer les avantages que présente chacune des différentes possibilités de financement et politiques présentées, et à donner de nouvelles directives au secrétariat sur la poursuite de l'examen de la question.

h) Commerce et investissement

Documentation

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (ESCAP/75/3, résolution 73/3)

Compte rendu des réunions tenues par les organes subsidiaires de la Commission au cours de la période 2018-2019 (ESCAP/75/4, rapport du Comité du commerce et de l'investissement sur les travaux de sa sixième session)

Rapport sur les travaux de la cinquième réunion du Groupe directeur intergouvernemental intérimaire sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier (ESCAP/75/16)

Défis croissants du commerce et de l'investissement (ESCAP/75/17)

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (ESCAP/75/3, résolution 73/3)

Le document fait le point des progrès accomplis en ce qui concerne l'application de la résolution 73/3 de la Commission sur la promotion de la connectivité intégrée et ininterrompue pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique.

La Commission est invitée à examiner les progrès accomplis et à donner au secrétariat de nouvelles directives pour l'application effective de la résolution.

Compte rendu des réunions tenues par les organes subsidiaires de la Commission au cours de la période 2018-2019 (ESCAP/75/4, rapport du Comité du commerce et de l'investissement sur les travaux de sa sixième session)

Le Comité du commerce et de l'investissement a tenu sa sixième session à Bangkok du 13 au 15 mars 2019. Il a passé en revue les tendances et faits nouveaux et examiné les incidences de la montée du protectionnisme, notamment des guerres commerciales, sur le commerce et l'investissement au niveau régional. Le Comité a également examiné les mesures non tarifaires en vue de parvenir au développement durable ; la promotion du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique ; la mise du commerce électronique au service du reclassement des pays les moins avancés ; la promotion de l'investissement et des entreprises durables ; la participation du secteur privé à la promotion du développement durable et les activités menées récemment par le secrétariat et les résultats obtenus dans le domaine du commerce et de l'investissement dans le cadre du sous-programme Commerce, investissement et innovation. Le Comité a examiné les priorités futures du sous-programme dans les domaines du commerce et de l'investissement et l'orientation stratégique du Comité.

La Commission est invitée à examiner les questions appelant des décisions de sa part ou portées à son attention, telles qu'elles figurent dans le rapport du Comité, et à donner de nouvelles directives au secrétariat.

Rapport sur les travaux de la cinquième réunion du Groupe directeur intergouvernemental intérimaire sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier (ESCAP/75/16)

La cinquième réunion du Groupe directeur intergouvernemental intérimaire sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier s'est tenue à Bangkok les 12 et 13 mars 2019.

La Commission est invitée à prendre note des décisions adoptées par le Groupe directeur et à donner au secrétariat des orientations supplémentaires sur toute autre question figurant dans le rapport.

Défis croissants du commerce et de l'investissement (ESCAP/75/17)

Le document fait le point des défis croissants qu'il faut relever dans les domaines du commerce et de l'investissement dans le cadre de la mise en œuvre du Programme 2030. Il donne également des recommandations sur les mesures que pourraient prendre les pays de la région pour surmonter les obstacles. Des initiatives individuelles et concertées pour défendre les principes du système commercial multilatéral, l'accélération des négociations et la mise en œuvre des accords commerciaux régionaux, la rationalisation de l'utilisation des mesures non tarifaires, la simplification et la dématérialisation du commerce sont nécessaires pour faire face aux difficultés. Le document fait le point de l'évolution récente de la situation et des difficultés rencontrées en ce qui concerne l'investissement direct étranger, des mesures prioritaires que les gouvernements pourraient mettre en place pour mobiliser ce type d'investissement au service du développement durable et pour rationaliser l'ensemble des accords internationaux d'investissement.

La Commission est invitée à examiner le document et à fournir des orientations pour les activités futures du secrétariat.

i) Technologies de l'information et de la communication, science, technologie et innovation

Documentation

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (ESCAP/75/3, résolution 73/6)

Compte rendu des réunions tenues par les organes subsidiaires de la Commission au cours de la période 2018-2019 (ESCAP/75/4, rapport du Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation sur les travaux de sa deuxième session)

Rapport du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement sur les travaux de sa treizième session (ESCAP/75/18)

Rapport du Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie sur les travaux de sa quatorzième session (ESCAP/75/19)

La connectivité numérique et l'économie numérique (ESCAP/75/20)

Master Plan for the Asia-Pacific Information Superhighway, 2019–2022 (ESCAP/75/INF/5) (en anglais seulement)

Asia-Pacific Information Superhighway Regional Cooperation Framework Document, 2019–2022 (ESCAP/75/INF/6) (en anglais seulement)

Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Commission (ESCAP/75/3, résolution 73/6)

Le document fait le point des progrès accomplis dans l'application de la résolution 73/6 sur la mise en œuvre de l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information au moyen de la coopération régionale.

La Commission est invitée à examiner les progrès accomplis et à donner au secrétariat de nouvelles directives pour l'application effective de la résolution.

Compte rendu des réunions tenues par les organes subsidiaires de la Commission au cours de la période 2018-2019 (ESCAP/75/4, rapport du Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation sur les travaux de sa deuxième session)

Le Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation a tenu sa deuxième session à Bangkok du 29 au 31 août 2018.

La Commission est invitée à examiner les questions appelant des décisions de sa part ou portées à son attention, telles qu'elles figurent dans le rapport du Comité, et à donner de nouvelles directives au secrétariat.

Rapport du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement sur les travaux de sa treizième session (ESCAP/75/18)

La Commission est invitée à examiner le rapport du Conseil d'administration du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement et à donner au secrétariat des orientations quant aux activités futures du Centre.

Rapport du Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie sur les travaux de sa quatorzième session (ESCAP/75/19)

La Commission est invitée à examiner le rapport du Conseil d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie et à donner au secrétariat des orientations quant aux activités futures du Centre.

La connectivité numérique et l'économie numérique (ESCAP/75/20)

La première partie du document comprend les principales conclusions des travaux d'analyse et de recherche du secrétariat sur les nouveaux problèmes de politique régionale ainsi que les possibilités offertes par les technologies numériques améliorées et la connectivité pour tous. Des données sont fournies sur les avantages intersectoriels que présente le développement accéléré de la connectivité à large bande à l'échelle régionale à l'appui de la Feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique dans le cadre de l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information.

Certains des avantages qu'il y a à encourager le partage et le déploiement conjoint des infrastructures, ainsi qu'à généraliser le Wi-Fi public, grâce à des technologies numériques économiques et évolutives, sont soulignés. La fracture numérique, de plus en plus importante, est une priorité majeure de la politique régionale car les risques qui l'accompagnent creusent les écarts de développement dans la région.

La deuxième partie du document examine comment la connectivité numérique, de même que d'autres facteurs tels que la technologie et l'innovation, façonne l'évolution de l'économie numérique des pays de la région. L'accent est mis sur le commerce électronique, en tant qu'élément essentiel de l'économie numérique, qui peut être mis à profit par les pays de la région afin de parvenir au développement inclusif et durable. Toutefois, de nombreux pays en développement – y compris les pays les moins avancés de la région – n'en sont encore qu'au stade embryonnaire du développement du commerce électronique. Les possibilités, les défis et les solutions liés au développement du commerce électronique dans la région sont passés en revue.

La Commission est invitée à examiner les conclusions et les recommandations et à donner de nouvelles directives au secrétariat en ce qui concerne l'amélioration de la connectivité numérique et la promotion de l'économie numérique.

Master Plan for the Asia-Pacific Information Superhighway, 2019–2022 (ESCAP/75/INF/5) (en anglais seulement)

Le document comprend une mise à jour du Plan directeur de l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information pour 2019-2022 que le Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation a approuvée à sa deuxième session, tenue à Bangkok du 29 au 31 août 2018.

La Commission est invitée à en prendre note.

Asia-Pacific Information Superhighway Regional Cooperation Framework Document, 2019–2022 (ESCAP/75/INF/6) (en anglais seulement)

Le document comprend une mise à jour du Document-cadre de coopération régionale pour l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information pour 2019-2022 que le Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation a approuvée à sa deuxième session, tenue à Bangkok du 29 au 31 août 2018.

La Commission est invitée à en prendre note.

j) Statistiques

Documentation

Compte rendu des réunions tenues par les organes subsidiaires de la Commission au cours de la période 2018-2019 (ESCAP/75/4, rapport du Comité de statistique sur les travaux de sa sixième session)

Déclaration intitulée « Étayer les politiques à l'aide de données afin de ne laisser personne de côté » (ESCAP/75/4/Add.1)

Rapport du Conseil d'administration de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique sur les travaux de sa quatorzième session (ESCAP/75/21)

Rapport sur les travaux du Groupe directeur régional pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/75/22)

Statistiques dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 : défis à relever et solutions innovantes en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/75/23)

Compte rendu des réunions tenues par les organes subsidiaires de la Commission au cours de la période 2018-2019 (ESCAP/75/4, rapport du Comité de statistique sur les travaux de sa sixième session)

Le Comité de statistique a tenu sa sixième session à Bangkok du 16 au 19 octobre 2018. Son principal objectif était d'appuyer la concrétisation de la vision commune selon laquelle, d'ici à 2030, les systèmes statistiques nationaux, y compris les bureaux nationaux de statistique, seraient dotés des capacités et des moyens d'élaborer et de fournir en temps utile des produits et services novateurs et fiables répondant aux besoins de statistiques urgents et en constante évolution du Programme 2030.

Le Comité a adopté la Déclaration intitulée « Étayer les politiques à l'aide de données afin de ne laisser personne de côté » (ESCAP/75/4/Add.1) à cette fin. Il a approuvé le contenu statistique du Cadre de statistiques relatives aux catastrophes et encouragé son application pour produire des statistiques harmonisées sur les catastrophes à l'appui de la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et du Programme 2030. Il a arrêté un certain nombre de mesures visant à renforcer la cohérence de ses activités avec le Programme 2030 afin de susciter une réelle demande en faveur du développement de statistiques officielles dans la région de l'Asie et du Pacifique et attirer des investissements à cette fin. Il a fait le point des progrès réalisés dans la mise en œuvre des initiatives régionales sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil, sur les statistiques économiques, démographiques, sociales, genrées, agricoles et rurales ainsi que sur les statistiques relatives aux catastrophes.

La Commission est invitée à examiner les recommandations 1 à 3 et à prendre note des décisions 1 à 4 du Comité.

Déclaration intitulée « Étayer les politiques à l'aide de données afin de ne laisser personne de côté » (ESCAP/75/4/Add.1)

Dans la Déclaration, l'accent est mis sur la nécessité d'apporter de réels changements dans la production et l'utilisation des statistiques officielles pour concrétiser les objectifs du Programme 2030. Il a été noté qu'il fallait venir à bout des contraintes importantes qui pèsent sur les structures administratives, les ressources humaines et les ressources financières des bureaux nationaux de statistique et des services statistiques des organismes publics. Dans la Déclaration, les États membres se sont engagés à prendre des mesures sur neuf points. Ils ont appelé les partenaires de développement à agir de trois manières et ont adressé cinq demandes à la Secrétaire exécutive de la CESAP.

Conformément à la première recommandation du Comité, la Commission est invitée à approuver la Déclaration.

Rapport du Conseil d'administration de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique sur les travaux de sa quatorzième session (ESCAP/75/21)

La Commission est invitée à examiner le rapport de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique et à donner au secrétariat des orientations quant aux activités futures de l'Institut.

Rapport sur les travaux du Groupe directeur régional pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/75/22)

Le Groupe directeur régional pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique a tenu sa quatrième réunion du 13 au 15 novembre 2018 pour lancer les préparatifs de la Conférence ministérielle sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique, qui aura lieu en 2020 pour marquer la fin de la première moitié de la Décennie Asie-Pacifique de l'enregistrement et des statistiques de l'état civil (2015-2024). Lors de la réunion, le Groupe directeur a fait plusieurs recommandations à l'intention des États membres, des partenaires de développement et du secrétariat en vue d'assurer la réussite de la Conférence.

La composition actuelle du Groupe directeur est valide jusqu'à la fin de 2019. Le Groupe directeur régional a recommandé des critères supplémentaires pour guider le processus de sélection de ses membres pour la seconde moitié de la Décennie en plus de ceux déjà inclus dans son mandat. À la suite d'un appel à candidatures lancé en février 2019, le secrétariat a établi une proposition pour la future composition du Groupe directeur régional, en tenant compte des critères de sélection nouveaux et existants. La liste des membres proposés est annexée au document ESCAP/75/22.

La Commission est invitée à prendre note des recommandations formulées par le Groupe directeur régional à sa quatrième réunion et à examiner et à approuver la composition du Groupe directeur régional.

Statistiques dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 : défis à relever et solutions innovantes en Asie et dans le Pacifique (ESCAP/75/23)

Ce document fournit des informations sur les initiatives et les démarches novatrices engagées par la communauté statistique pour développer des statistiques en Asie et dans le Pacifique, dans le cadre de la vision et du cadre d'action collectifs visant à faire progresser les statistiques officielles pour le Programme 2030⁴ élaborés et approuvés par le Comité de statistique.

La Commission est invitée à exprimer son appui continu au développement des statistiques et à indiquer comment l'utilisation des statistiques pourrait être encore étendue aux fins de la formulation de politiques transparentes et fondées sur des données factuelles, et de la mise en œuvre et du suivi du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique.

⁴ E/ESCAP/CST(5)/1/Rev.1.

5. Perspectives sous-régionales sur le thème de la session : « Donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité »

Documentation

Rapport du Conseil d'administration du Programme spécial pour les pays d'Asie centrale sur les travaux de sa treizième session (ESCAP/75/24)

Donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité dans la région de l'Asie et du Pacifique : perspectives sous-régionales (ESCAP/75/25)

Rapport du Conseil d'administration du Programme spécial pour les pays d'Asie centrale sur les travaux de sa treizième session (ESCAP/75/24)

La Commission est invitée à examiner le rapport du Conseil d'administration du Programme spécial pour les pays d'Asie centrale et à donner au secrétariat des directives sur les activités futures du Programme spécial.

Donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité dans la région de l'Asie et du Pacifique : perspectives sous-régionales (ESCAP/75/25)

Le document passe en revue les problèmes et les défis persistants et émergents qui se posent à la mise en œuvre du Programme 2030 dans les cinq sous-régions de la CESAP. On y trouve des exemples de mesures prises par les membres, les membres associés, le secrétariat et les partenaires de développement pour relever ces défis grâce à la coopération et à l'intégration économiques sous-régionales, guidées par la Feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique. Le document comprend également un examen des perspectives sous-régionales sur le thème de la soixante-quinzième session de la Commission, « Donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité ».

La Commission est invitée à examiner le document et à fournir des orientations pour les activités futures du secrétariat.

6. Questions relatives à la gestion

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat soumet à la Commission, pour examen, des documents sur un ensemble de questions de gestion liées au maintien de l'efficacité des activités de la CESAP.

a) Projet de plan-programme pour 2020

Documentation

Projet de plan-programme pour 2020 (ESCAP/75/26)

Supplementary information on the programme plan and performance information (ESCAP/75/INF/2) (en anglais seulement)

Projet de plan-programme pour 2020 (ESCAP/75/26)

Le projet de plan-programme de la CESAP pour 2020 est le premier plan-programme annuel élaboré par le secrétariat après que l'Assemblée générale, dans sa résolution 72/266, a pris la décision d'approuver les conclusions et recommandations figurant dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la réforme de la gestion.

Le projet de plan-programme pour 2020 comprend : 1) un avant-propos de la Secrétaire exécutive ; 2) une présentation de l'orientation générale du programme de la CESAP et 3) un plan-programme pour 2020 et des informations relatives à l'exécution de chacun des neuf sous-programmes en 2018. Chaque sous-programme comprend six sections : 1) objectif du sous-programme ; 2) lien avec les objectifs de développement durable ; 3) coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018 et informations relatives à l'exécution ; 4) coup de projecteur sur certains des résultats escomptés pour 2020 ; 5) produits pour la période 2018-2020 et 6) principaux écarts et variations concernant les produits.

Chaque Comité, en tant qu'organe subsidiaire de la Commission, a fourni des informations au secrétariat sur l'orientation future des sous-programmes relevant de leur compétence. En outre, le projet de plan-programme a été examiné par le Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission.

Le document est soumis à la Commission pour examen et adoption.

Supplementary information on the programme plan and performance information (ESCAP/75/INF/2) (en anglais seulement)

Ce document fournit des informations supplémentaires sur le projet de plan-programme de la CESAP pour 2020. Il comprend une liste des textes portant autorisation du programme qui fixent les grandes lignes directrices du programme de la CESAP et des résultats attendus pour chacun des sous-programmes.

La Commission est invitée à examiner ce document en même temps que le document paru sous la cote ESCAP/75/26 lorsqu'elle examinera le projet de plan-programme de la CESAP pour 2020.

b) Modifications apportées au programme pour l'exercice biennal 2018-2019

Documentation

Modifications apportées au programme pour l'exercice biennal 2018-2019 (ESCAP/75/27)

La Commission a adopté le projet de programme de travail à sa soixante-troisième session. Des modifications peuvent être apportées au programme pour la période 2018-2019 si le Conseil économique et social, l'Assemblée générale ou d'autres instances mondiales définissent de nouvelles priorités globales.

La Commission est invitée à examiner les modifications proposées en vue de les approuver et de les inclure dans le programme de travail pour 2018-2019.

c) Aperçu des partenariats, des contributions extrabudgétaires et du développement des capacités

Documentation

Aperçu des partenariats, des contributions extrabudgétaires et du développement des capacités (ESCAP/75/28)

Le document donne un aperçu des partenariats que le secrétariat a établis en 2018, notamment avec des organisations intergouvernementales régionales et sous-régionales, pour permettre aux Nations Unies de coopérer à l'échelle

régionale à l'appui de ses activités de renforcement des capacités. Il passe également en revue les ressources extrabudgétaires mobilisées pour mettre en œuvre le programme de travail et présente un état des activités de renforcement des capacités mises en œuvre par la Commission en 2018.

Les membres et membres associés sont invités à annoncer les contributions qu'ils envisagent de verser pour 2019.

La Commission est invitée à prendre note du document et à donner de nouvelles directives au secrétariat concernant la mise en place de partenariats et la mobilisation de ressources supplémentaires.

d) Rapport sur l'évaluation du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie

Documentation

Rapport sur l'évaluation du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie (ESCAP/75/29)

Evaluation of the Asian and Pacific Centre for Transfer of Technology (ESCAP/75/INF/3) (en anglais seulement)

Rapport sur l'évaluation du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie (ESCAP/75/29)

Le document présente une vue d'ensemble de l'évaluation indépendante du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie et des conclusions et recommandations de cette évaluation. Le secrétariat avait demandé cette évaluation en application du paragraphe 5 de la résolution 71/1 de la Commission dans laquelle celle-ci avait décidé de s'assurer régulièrement de la pertinence quant au fond et de la viabilité financière du Centre. Dans sa conclusion, le document donne des informations sur les mesures prises par le secrétariat pour répondre aux recommandations et aux mesures proposées dans l'évaluation.

La Commission est invitée à examiner les mesures proposées et à fournir au secrétariat des directives pour ses activités futures.

Evaluation of the Asian and Pacific Centre for Transfer of Technology (ESCAP/75/INF/3) (en anglais seulement)

La Commission est invitée à prendre note de l'évaluation du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie.

7. Examen à mi-parcours de l'appareil de conférence de la Commission

Documentation

Examen à mi-parcours de l'appareil de conférence de la Commission en application de la résolution 73/1 (ESCAP/75/30)

Midpoint review of the conference structure of the Commission: Chair's summary of discussions (ESCAP/75/INF/4) (en anglais seulement)

Examen à mi-parcours de l'appareil de conférence de la Commission en application de la résolution 73/1 (ESCAP/75/30)

Dans sa résolution 73/1, la Commission a décidé de procéder à l'examen de son appareil de conférence à sa soixante-dix-huitième session, en 2022, un examen à mi-parcours étant effectué à sa soixante-quinzième session, en 2019, et a prié la Secrétaire exécutive d'établir dans les deux cas un rapport axé sur les domaines d'activité de la Commission, qui servirait de base à cet examen.

Le document comprend des recommandations concernant l'appareil de conférence de la Commission portant sur des aspects tels que 1) le contenu de la session de la Commission ; 2) l'organisation de la session de la Commission et 3) les organes subsidiaires de la Commission.

La Commission est invitée à examiner les recommandations figurant dans le document et à donner des orientations quant aux modifications à apporter à l'appareil de conférence.

Midpoint review of the conference structure of the Commission: Chair's summary of discussions (ESCAP/75/INF/4) (en anglais seulement)

En prévision de la soixante-quinzième session de la Commission, le Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission a tenu des consultations informelles sur l'examen à mi-parcours de l'appareil de conférence de la Commission. Le document comprend un résumé des débats.

La Commission est invitée à prendre note du document et à donner des orientations quant aux modifications à apporter à l'appareil de conférence.

8. Activités du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission

Documentation

Rapport du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission (ESCAP/75/31)

Le rapport comprend un résumé des principales activités menées par le Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission depuis la soixante-quatorzième session de la Commission, notamment dans le cadre de l'appui qu'il a apporté à la Secrétaire exécutive concernant certaines questions liées à la planification, à l'exécution et au suivi du programme.

La Commission est invitée à formuler des observations sur le rôle du Comité consultatif et à donner de nouvelles directives concernant les activités de ce dernier.

9. Date, lieu et thème de la soixante-seizième session de la Commission (2020)

Documentation

Date, lieu et thème de la soixante-seizième session de la Commission (2020) (ESCAP/75/32)

La Commission tiendra sa soixante-seizième session à Bangkok en avril ou en mai 2020, sauf s'il en est décidé autrement.

La Commission est invitée à se prononcer sur le thème de la soixante-seizième session.

10. Questions diverses

Le résultat des élections aux Conseils d'administration du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes et de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique sera annoncé.

La Commission est invitée à examiner d'autres questions portées à son attention.

11. Adoption du rapport de la Commission

La Commission examinera et adoptera le rapport sur les travaux de sa soixante-quinzième session. En application du paragraphe 7, intitulé « Appareil de conférence de la Commission », de l'annexe II du rapport annuel de la CESAP portant sur la période allant du 20 mai 2016 au 19 mai 2017 (E/2017/39-E/ESCAP/73/40), le rapport de la Commission comprendra uniquement les décisions et les résolutions qu'elle aura adoptées. Le projet de compte rendu des travaux de la session de la Commission, établi par le secrétariat, sera distribué aux membres et membres associés dans les 15 jours suivant la clôture de la session afin de recueillir leurs observations.
